



LACHAUX

04 73 94 61 41

mairie.lachaux@orange.fr

www.lachaux.fr

Commune de LACHAUX

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LACHAUX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur MANRESA, Maire.

Date de convocation : 26 mars 2026

Étaient présents :

M. Jean Luc MANRESA, Maire ;

M. Émeric DERAEDT, Mme Françoise DECOTTE, Adjoint ;

M. Jean-Philippe BREBION, Mme Annie CIOTTI, Mme Catherine FOREST, Mme Valerie VALY, Mme Alexandra BESSON, M. Antoine LEPRAT, M. David BOULET-DECOURT, M. Kévin PERISSE, Conseillers Municipaux.

Étaient absents :

/

Avaient donné procuration :

/

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance parmi les membres du Conseil.

Monsieur BREBION, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 mars 2026
2. Délégations du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. Création des Commissions Communales
4. Désignation des membres des Commissions Communales
5. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement Rive droite de la Dore (SIEA)
6. Désignation d'un délégué au Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63)
7. Désignation d'un délégué au Parc Régional Livradois-Forez
8. Désignation d'un correspondant Défense
9. Désignation d'un correspondant au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
10. Désignation d'un délégué Mission Locale
11. Fongibilité des crédits M57
12. Mise en œuvre du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

13. Mise en vente du bien communal (ancienne poste) – Parcelles AO 24, AO 260 et AO 350
14. Vente bien communal (ancienne poste) – Parcelles AO 24, AO 260 et AO 350
15. Questions diverses



DÉLIBÉRATIONS :

- **Délégations du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**
Délibération 2026-10 : Adoptée à l'unanimité
- **Création des Commissions Communales**
Délibération 2026-11 : Adoptée à l'unanimité
- **Désignation des membres des Commissions Communales**
Délibération 2026-12 : Adoptée à l'unanimité
- **Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement Rive droite de la Dore (SIEA)**
Délibération 2026-13 : Adoptée à l'unanimité
- **Désignation d'un délégué au Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63)**
Délibération 2026-14 : Adoptée à l'unanimité
- **Désignation d'un délégué au Parc Régional Livradois-Forez**
Délibération 2026-15 : Adoptée à l'unanimité
- **Désignation d'un correspondant Défense**
Délibération 2026-16 : Adoptée à l'unanimité
- **Désignation d'un correspondant au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**
Délibération 2026-17 : Adoptée à l'unanimité
- **Désignation d'un délégué Mission Locale**
Délibération 2026-18 : Adoptée à l'unanimité
- **Fongibilité des crédits M57**
Délibération 2026-19 : Adoptée à l'unanimité
- **Mise en œuvre du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)**
Délibération 2026-20 : Adoptée à l'unanimité
- **Mise en vente du bien communal (ancienne poste) – Parcelles AO 24, AO 260 et AO 350**
Délibération 2026-21 : Adoptée à l'unanimité
- **Vente bien communal (ancienne poste) – Parcelles AO 24, AO 260 et AO 350**
Délibération 2026-22 : Adoptée à l'unanimité
- **Questions diverses**



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 mars 2026

A l'unanimité, le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2026 est approuvé.

2. DCM 2026-10 : Délégations du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences pour faire face à des situations d'urgence ou pour éviter une multiplication des réunions du Conseil Municipal pour statuer sur des questions souvent mineures.

Par conséquent, il propose, par délégation du Conseil Municipal, être chargé des alinéas suivants et pour toute la durée du mandat :

4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 5 000 € ;

6° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

14° - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

21° - Exercer en application de l'article L.214-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption dans la limite de 50 000 €.

22° - Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme dans la limite de 50 000 €.

26° - Demander à tout organisme financeur, jusqu'à 100 000 € l'attribution de subventions.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat, pour ces alinéas dans les conditions précitées.

3. DCM 2026-11 : Création des Commissions Communales

Monsieur le Maire expose qu'en début de mandat (ou suite à une réorganisation), il est nécessaire de définir les domaines de compétences et la composition des commissions communales. Ces instances ont pour rôle d'étudier les projets et de préparer les décisions qui seront soumises au vote du Conseil Municipal.

Il propose au Conseil Municipal la création des commissions suivantes :

- Commission 1 : Appels d'Offres (AO)
- Commission 2 : Budget – Finances – Investissements
- Commission 3 : Relation école
- Commission 4 : Voirie – Travaux – Bâtiments – Cimetière – Forêt - Zonage

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création des commissions communales thématiques énumérées ci-dessus.

4. DCM 2026-12 : Désignation des membres des Commissions Communales

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2026-11, le Conseil Municipal a décidé de créer les commissions thématiques suivantes :

- Commission 1 : Appels d'offres
- Commission 2 : Budget – Finances - Investissements
- Commission 3 : Relation école
- Commission 4 : Voirie – Travaux – Bâtiments – Cimetière – Forêt - Zonage

Il convient à présent de procéder à la désignation des membres titulaires devant y siéger.

Commission 1 : Appels d'Offres (AO)

Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux intéressés à faire part de leur candidature et propose que le vote se fasse à mains levées ce qui est accepté à l'unanimité des votants.

Prénom – NOM	Nombre de voix
Françoise DECOTTE	11
Émeric DERAEDT	11
Annie CIOTTI	11

Monsieur le Maire déclare élus :

- Françoise DECOTTE
- Émeric DERAEDT
- Annie CIOTTI

Commission 2 : Budget – Finances - Investissements

Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux intéressés à faire part de leur candidature et propose que le vote se fasse à mains levées ce qui est accepté à l'unanimité des votants.

Prénom - NOM	Nombre de voix
Françoise DECOTTE	11
Annie CIOTTI	11
Valerie VALY	11

Monsieur le Maire déclare élus :

- Françoise DECOTTE
- Annie CIOTTI
- Valerie VALY

Commission 3 : Relation école

Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux intéressés à faire part de leur candidature et propose que le vote se fasse à mains levées ce qui est accepté à l'unanimité des votants.

Prénom - NOM	Nombre de voix
David BOULET-DECOURT	11
Jean-Philippe BREBION	11
Kévin PERISSE	11

Monsieur le Maire déclare élus :

- David BOULET-DECOURT
- Jean-Philippe BREBION
- Kévin PERISSE

Commission 4 : Voirie – Travaux – Bâtiments – Cimetière – Forêt - Zonage

Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux intéressés à faire part de leur candidature et propose que le vote se fasse à mains levées ce qui est accepté à l'unanimité des votants.

Prénom - NOM	Nombre de voix
Émeric DERAEDT	11
Catherine FOREST	11
David BOULET-DECOURT	11
Kévin PERISSE	11

Monsieur le Maire déclare élus :

- Émeric DERAEDT
- Catherine FOREST
- David BOULET-DECOURT
- Kévin PERISSE

Le **Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et procédé au vote :

- Prend acte de l'élection des membres de la commission « Appels d'offres » comme indiqués ci-dessus ;
- Prend acte de l'élection des membres de la commission « Budget – Finances – Investissements » comme indiqués ci-dessus ;
- Prend acte de l'élection des membres de la commission « Relation école » comme indiqués ci-dessus ;
- Prend acte de l'élection des membres de la commission « Voirie – Travaux – Bâtiments – Cimetière – Forêt zonage » comme indiqués ci-dessus.

5. DCM 2026-13 : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement Rive droite de la Dore (SIEA)

Monsieur le Maire expose que la commune est membre du Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement Rive droite de la Dore (SIEA). Suite à l'élection du nouveau conseil, il convient de nommer les délégués qui représenteront les intérêts de la commune et participeront aux décisions relatives à la gestion de l'eau potable.

Il rappelle que le nombre de postes à pourvoir est de 2 titulaires et 2 suppléants.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux intéressés à faire part de leur candidature et propose que le vote se fasse à mains levées ce qui est accepté à l'unanimité des votants.

Candidats titulaires		Candidats suppléants	
Prénom - NOM	Nombre de voix	Prénom - NOM	Nombre de voix
Jean Luc MANRESA	11	Valerie Valy	11
Émeric DERAEDT	11	Kévin PERISSE	11

Monsieur le Maire déclare élus :

Titulaires :

- Jean Luc MANRESA
- Émeric DERAEDT

Suppléants :

- Valerie Valy
- Kévin PERISSE

Le **Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et procédé au vote :

- Prend acte de l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement Rive droite de la Dore (SIEA) comme indiqués ci-dessus.

6. DCM 2026-14 : Désignation d'un délégué au Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63)

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63). Pour assurer le lien entre la commune et le syndicat, le Conseil Municipal doit nommer ses délégués.

Il rappelle que le nombre de postes à pourvoir est de 1 titulaire et 1 suppléant.

Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux intéressés à faire part de leur candidature et propose que le vote se fasse à mains levées ce qui est accepté à l'unanimité des votants.

Candidat titulaire		Candidat suppléant	
Prénom - NOM	Nombre de voix	Prénom - NOM	Nombre de voix
Jean Luc MANRESA	11	Émeric DERAEDT	11

Monsieur le Maire déclare élu :

Titulaire :

- Jean Luc MANRESA

Suppléant :

- Émeric DERAEDT

Le **Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et procédé au vote :

- Prend acte de l'élection du délégué au Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63) comme indiqués ci-dessus.

7. DCM 2026-15 : Désignation d'un délégué au Parc Régional Livradois-Forez

Il rappelle que le nombre de postes à pourvoir est de 1 titulaire et 1 suppléant.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux intéressés à faire part de leur candidature et propose que le vote se fasse à mains levées ce qui est accepté à l'unanimité des votants.

Candidat titulaire		Candidat suppléant	
Prénom - NOM	Nombre de voix	Prénom - NOM	Nombre de voix
Jean Luc MANRESA	11	David BOULET-DECOURT	11

Monsieur le Maire déclare élu :

Titulaire :

- Jean-Luc MANRESA

Suppléant :

- David BOULET-DECOURT

Le **Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et procédé au vote :

- Prend acte de l'élection du délégué au Parc Régional Livradois-Forez comme indiqués ci-dessus.

8. DCM 2026-16 : Désignation d'un correspondant Défense

Monsieur le Maire expose que le correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires.

Compte tenu de la nature de ces missions et afin d'assurer une coordination directe avec les services de l'État, Monsieur le Maire se propose pour assurer cette fonction au sein de la commune.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne M. MANRESA, en sa qualité de Maire, pour assurer les fonctions de correspondant Défense de la commune.

9. DCM 2026-17 : Désignation d'un correspondant au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 63)

Monsieur le Maire expose que le correspondant incendie et secours a pour rôle de :

- Faciliter les échanges entre la commune et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme (SDIS 63) ;
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;
- Promouvoir le volontariat chez les sapeurs-pompiers ;
- Informer sur les risques majeurs et la prévention des incendies.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite assurer personnellement cette mission afin de garantir une cohérence directe avec ses prérogatives de sécurité publique.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne M. MANRESA, en sa qualité de Maire, pour assurer les fonctions de correspondant Incendie et Secours de la commune.

10. DCM 2026-18 : Désignation d'un délégué Mission Locale

Monsieur le Maire rappelle que la Mission Locale joue un rôle crucial pour l'emploi.

Afin de porter la voix de la commune au sein de cette instance et de coordonner au mieux les actions de proximité en faveur de la jeunesse, Monsieur le Maire propose d'assurer lui-même cette représentation.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne M. MANRESA, en sa qualité de Maire, pour représenter la commune au sein de la Mission Locale.

11. DCM 2026-19 : Fongibilité des crédits M57

Monsieur le Maire expose qu'avec le passage à la nomenclature M57, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres d'une même section (fonctionnement ou investissement).

Cette « fongibilité » est toutefois encadrée :

- Elle ne peut excéder 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section ;
- Elle ne s'applique pas aux chapitres de dépenses de personnel ;
- Le Maire doit rendre compte de ces mouvements lors de la séance suivante du Conseil Municipal.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder, pour toute la durée du mandat, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite maximale de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de la section d'investissement figurant au budget de l'exercice.

12. DCM 2026-20 : Mise en œuvre du régime des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Monsieur le Maire expose que les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) visent à rémunérer les heures supplémentaires réalisées à sa demande expresse, dès lors qu'il n'est pas possible de recourir à un repos compensateur.

Il précise les points suivants :

- Bénéficiaires : Seuls les fonctionnaires titulaires, stagiaires et agents contractuels de droit public relevant des catégories B et C peuvent y prétendre ;
- Contrôle : La réalisation d'heures supplémentaires doit être exceptionnelle et faire l'objet d'un contrôle précis (système de pointage ou relevé d'heures validé par l'autorité) ;

- Limites : Le nombre d'heures supplémentaires ne peut dépasser un contingent de 25 heures par mois et par agent (sauf circonstances exceptionnelles).

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'instituer, à compter du 02 avril 2026, l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) au profit des agents de la commune.
- Précise que les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) seront versées uniquement si les heures supplémentaires ne font pas l'objet d'une compensation sous forme de repos.

13. DCM 2026-21 : Mise en vente du bien communal (ancienne Poste) – Parcelles AO 24, AO 260 et AO 350

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bien communal dénommé « l'ancienne Poste » est inoccupé depuis mars 2024.

Il précise que cet ensemble immobilier se compose des parcelles suivantes :

- Parcelle bâtie à usage d'habitation – Parcelle AO 24 ;
- Parcelle à usage de stationnement – Parcelle AO 260 ;
- Parcelle de jardin d'une superficie de 402 m² - Parcelle AO 350.

Monsieur le Maire indique que l'agence immobilière Transac'Immo a été mandatée pour la vente de ce bien et en estime la valeur à soixante-dix mille euros (70 000,00 €). En conséquence, il propose au Conseil municipal d'approuver le principe de la cession de cet ensemble immobilier et d'en fixer le prix de mise en vente à quatre-vingt mille euros (80 000,00 €) net vendeur.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la mise en vente de l'ensemble immobilier « ancienne Poste » comprenant les parcelles cadastrées AO 24, AO 260 et AO 350 ;
- Fixe le prix de mise en vente à quatre-vingt mille euros (80 000,00 €) net vendeur ;
- Précise que les frais d'actes et de notaire seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

14. DCM 2026-22 : Vente du bien communal (ancienne Poste) – Parcelles AO 24, AO 260 et AO 350

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire du bâtiment dit « Ancienne Poste », actuellement proposé à la vente au prix de quatre-vingt-six mille huit cents euros (86 800,00 €) soit quatre-vingt mille euros (80 000,00 €) net vendeur, sur la base d'une estimation établie à soixante-dix mille euros (70 000,00 €).

Il précise que cet ensemble immobilier comprend :

- Parcelle bâtie à usage d'habitation – Parcelle AO 24 ;
- Parcelle à usage de stationnement – Parcelle AO 260 ;
- Parcelle de jardin d'une superficie de 402 m² - Parcelle AO 350.

Il informe le Conseil Municipal qu'une proposition d'achat d'un montant de soixante-dix mille euros (70 000,00 €) a été formulée par Monsieur CHALIER Florian et Madame LOPES Mélanie, soit soixante-cinq mille euros (65 000,00 €) net vendeur.

Monsieur le Maire souligne que les acquéreurs constituent un foyer avec deux enfants, dont un en âge d'être scolarisé et l'autre à venir. Il indique que, malgré un montant inférieur à la mise en vente, cette offre présente un intérêt certain pour la commune :

- Elle favorise la revitalisation du centre-bourg par la réhabilitation d'un bâtiment vacant ;
- Elle participe au maintien des effectifs de l'école communale par l'installation d'une nouvelle famille.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'offre d'achat formulée par Monsieur CHALIER Florian et Madame LOPES Mélanie pour un montant de de soixante-dix mille euros (70 000,00 €), soit soixante-cinq mille euros (65 000,00 €) net vendeur ;
- Décide la vente de l'ensemble des parcelles AO 24, AO 260 et AO 350 à ces acquéreurs aux conditions exposées ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction ;
- Précise que les frais d'acte, de notaire et les éventuels diagnostics complémentaires seront à la charge exclusive des acquéreurs.

15. Questions diverses

Rappel relatif aux commissions et comités consultatifs

Monsieur le Maire apporte des précisions sur le fonctionnement des instances de travail de la commune :

- Les **commissions** : sont exclusivement composées d'élus municipaux.
- Les **comités consultatifs** : ont vocation à associer élus, habitants disposant d'une expertise particulière et/ou experts extérieurs.

Une présentation détaillée ainsi qu'une délibération spécifique seront soumises au Conseil lors d'une prochaine séance pour entériner cette organisation.

Déploiement de la fibre optique

Monsieur le Maire fait un point d'étape sur le déploiement du réseau de fibre optique :

- **État d'avancement** : La fibre est désormais arrivée au Sous-Répartiteur Optique (SRO) situé à proximité des conteneurs à verre et du terrain de tennis.
- **Maîtrise d'œuvre** : L'opération est conduite par la société NGE, en régie sous la tutelle d'Auvergne Numérique. Ce déploiement ne génère aucun coût pour la commune, dont la responsabilité se limite à la délivrance des autorisations.
- **Modalités techniques** : Le passage souterrain est privilégié, notamment dans le bourg. Toutefois, la pose d'un poteau au carrefour de la fontaine sera nécessaire pour un franchissement aérien de la départementale (30 à 40 mètres). Le reste de la distribution communale s'effectuera en aérien.
- **Raccordement** : Les travaux s'arrêtent au droit du domaine public. Les propriétaires devront prendre en charge les servitudes sur leur terrain privé. Le raccordement intérieur pourra être réalisé dans la foulée des travaux. Un délai de carence de 6 à 12 mois est envisagé avant que le raccordement ne devienne payant pour l'utilisateur.
- **Calendrier** : Début prévisionnel des travaux sous 1 à 1,5 mois après obtention des autorisations.

Événement sportif : Ironman de Vichy

Le Conseil est informé du passage de l'épreuve de l'Ironman de Vichy sur le territoire communal le dimanche 23 août, entre 9 h 15 et 14 h.

La signalisation, les déviations et la sécurité sont intégralement à la charge de l'organisateur. Le tracé exact sera communiqué prochainement à la population.

Eau potable – Odeurs de chlore et travaux du SIEA

Suite aux signalements d'habitants concernant le goût de l'eau et d'éventuelles irritations, Monsieur le Maire transmet les éléments du SIEA :

- La chloration est une obligation réglementaire ; le dosage actuel est au niveau le plus bas autorisé.
- Les analyses confirment que l'eau de la commune est de très bonne qualité.

Des échanges sont prévus avec le SIEA.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que des travaux de renouvellement de la conduite principale dans le centre du bourg et de déplacement des compteurs privés vers le domaine public vont débuter. Le porte-à-porte pour les relevés est en cours.

Sirène d'alerte – Tests et fonctionnement

Monsieur le Maire rappelle que les essais réglementaires ont lieu le premier mercredi de chaque mois.

La durée d'un cycle d'essai est de 1 minute 41 secondes. En cas d'alerte réelle, trois cycles de même durée sont émis.

Une communication écrite sera diffusée aux administrés afin de rappeler ces modalités.

Chiens errants et incivilités canines

Monsieur le Maire informe que la présence de chiens errants et les nuisances associées ont été signalées.

Un rappel des règles sera effectué (tenue en laisse, ramassage des déjections), accompagné d'un affichage dans le bourg et les villages.

En cas de récidive, une verbalisation pourra être appliquée (amende forfaitaire de 135 €), selon une approche progressive.

Sécurité routière – Appel à la prudence

Monsieur le Maire informe qu'un accident survenu entre Châteldon et Lachaux, impliquant une habitante et sa fille. Aucun blessé grave n'est à déplorer.

Cet événement rappelle la nécessité d'une vigilance accrue sur les routes étroites et sinueuses de la commune.

La séance est levée à 18h51.

Fait à LACHAUX, le 02 avril 2026

Le Maire,
Jean Luc MANRESA



Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe BREBION



